

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 FEVRIER 2015

Aujourd'hui dix-neuf Février deux mil quinze, à dix-huit heures, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. DOOR, Député-maire, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Présents : M. DIGEON, Mme JEHANNET, M.SUPPLISSON, Mme BUTOR, M. FONTENEAU, Mme DURY, M. MENARD, Mme GUITARD, Mme PARE, Mme SCHWARTZ, M. JOSEPH, M. SILLET, M. COQUELIN, Mme DUBOIS, M. TERRIER, M. DELANDRE, Mme LAJUS, Mme DENIS, Mme RIBEIRO, M. GUILLAUME, Mme DECHAMBRE, M. MEUNIER, Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. VILAIN, Mme GARNIER, Mme GABRIELLE, M. BELABBES, M. GRANDJEAN.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 4132-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont donné délégation de vote :

- M. MALET à M. DIGEON
- Mme BABIN à Mme DURY
- Mme TICOT à M.MENARD

-=-=-

Mme RIBEIRO remplit les fonctions de secrétaire.

-=-=-

RAPPORT DU MAIRE SUR LES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2014

*en vertu de la délégation du Conseil Municipal
au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la séance du 19 Décembre dernier au Conseil Municipal qui lui en donne acte.

BUDGET DE LA VILLE 2015

Le Conseil Municipal approuve le Budget Principal 2015 tel qu'il est présenté et qui s'équilibre à la somme de **33 372 031,92 €** se décomposant comme suit :

- ✚ 23 680 000,00 € pour la section de Fonctionnement
- ✚ 9 692 031,92 € pour la section d'Investissement

Adopté à la MAJORITÉ par 26 voix POUR et 7 CONTRE (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. VILAIN, Mme GARNIER, Mme GABRIELLE, M. BELABBES, M. GRANDJEAN)

REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014 DANS LE BUDGET 2015

Constatant que le Compte Administratif 2014 provisoire présente :

- un excédent de fonctionnement de 2 947 991,23 €
- un déficit d'investissement, hors restes à réaliser, de 1 468 469,47 €
- un déficit d'investissement, avec les restes à réaliser, de 2 183 410,02 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 comme suit :

- Virement à la section d'investissement 2 210 000,00 €
(compte 1068)
- Affectation à l'excédent reporté 737 991,23 €
(ligne 002)

Adopté à l'UNANIMITE.

3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN)

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE POUR LA RÉALISATION DES EMPRUNTS : BILAN 2014 ET DÉLÉGATION 2015

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu du Maire sur les emprunts contractés en 2014 :

Deux emprunts ont été souscrits :

- un emprunt de 1 093 700 € auprès de la Banque Postale pour une durée de 21 ans et 1 mois avec une phase de mobilisation du 25 Juin 2014 au 25 Juin 2015 - taux d'intérêt EONIA + 1,69 %. La phase d'amortissement est au taux EURIBOR 3 mois + 1,54 %.
- un emprunt de 456 300 € auprès de la CDC pour une durée de 30 ans avec une phase de préfinancement de 12 mois, du 1^{er} Juillet 2014 au 1^{er} Août 2015 - taux d'intérêt livret A + 1 %. la phase d'amortissement est également au taux du livret A + 1 %.

Le Maire précise que compte tenu des subventions encaissées en 2014, les emprunts n'ont pas été mobilisés. Ils seront réalisés en 2015.

Par ailleurs, L'assemblée délibérante autorise les produits de financement, pour le présent exercice budgétaire, pour un montant maximum de 1 200 000 € comme inscrit au budget.

Adopté à la MAJORITÉ par 29 voix POUR, 3 CONTRE (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN) et 1 ABSTENTION (M. BELABBES)

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal décide de voter, ainsi qu'il suit, le montant des subventions aux différentes Sociétés ou Associations ci-dessous dénommées, au titre de l'Exercice 2015 :

NOM des ASSOCIATIONS	SUBVENTION MUNICIPALE 2015
CHAPITRE 920-0200-6574 - CHARGES DE PERSONNEL	
Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Communal	50 000,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 920 - 020	50 000,00
CHAPITRE 920-0242-6574 - FETES PUBLIQUES	
Comité des Fêtes	5 000,00
Comité Miss Orléanais	4 500,00
Comité Miss Montargis	2 500,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 920 - 0242	12 000,00
920-0251-6574 - ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	
FNCPCG-CATM	229,00
Amicale des Anciens Marins	46,00
Ass. Républicaine des Anciens Combattants du Montargois A.R.A.C	84,00
F.N.A.C.A.	153,00

Union Nationale des Combattants de Montargis	84,00
Souvenir Français	84,00
F.N.D.I.R.P.	336,00
A.N.C.A.C.	76,00
Fédération Nationale des plus Grands Invalides de Guerre	31,00
Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur	75,00
Amicale des Anciens Combattants	1 000,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 920 - 0251	2 198,00
CHAPITRE 920-048-6574 - ACTIONS EUROPEENNES & INTERNATIONALES	
Comité de Jumelage	10 000,00
Amis de Greven	950,00
Amis de Crowborough	950,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 920 - 048	11 900,00
TOTAL CHAPITRE 920	76 098,00
CHAPITRE 922-2011-6574 - ENSEIGNEMENT	
Rallye Mathématique du Centre	100,00
Aux 14 écoles p/voyages de fin d'année	3 150,00
Les Parents de Chautemps	50,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 922 - 2011	3 300,00
TOTAL CHAPITRE 922	3 300,00
CHAPITRE 923-331-6574 - ACTION CULTURELLE	
Alliance Musicale	3 600,00
Amis de l'Ecole de Musique	1 400,00
Amis de l'Eglise Sainte-Madeleine	300,00
Gâtinais Québec	100,00
Photo Ciné Club du Gâtinais	1 900,00
Le Réveil de la Chaussée	3 300,00
Association Florale et Horticole du Gâtinais	150,00
Amitiés Chine Montargis	1 500,00
Hot Club du Gâtinais	1 000,00
Musik'Air	40 000,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 923 - 331	53 250,00
TOTAL CHAPITRE 923	53 250,00
CHAPITRE 924-402-6574 - CLUBS ET ASSOCIATIONS SPORTIVES	
U.S.M. MONTARGIS	194 403,54
U.S.M. Rugby	56 371,65
U.S.M. Badminton	10 782,88
U.S.M.M. Section Football	83 000,00
U.S.M.M. Cyclotourisme	1 000,00
U.S.M.M. Plongée	5 500,00
U.S.M Cyclisme	3 000,00

U.S.M Handball	81 315,29
Aviron-club Montargis Gâtinais	3 000,00
Fémina	39 000,00
Modélisme Naval	110,00
Twirling Sport en Gâtinais	2 500,00
Canoë-Kayak Montargois et Vallée du Loing (C.K.M.V.L.)	1 200,00
Cercle Pasteur	32 000,00
Académie d'escrime de Montargis	18 000,00
DOGS de Montargis	1 200,00
Aide Coupons Sport	1 500,00
Echiquier du Gâtinais	300,00
AMHANDA Sport	13 000,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 924 - 402	547 183,36
CHAPITRE 925-520-657362	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	517 000,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 925 - 520 - 657362	517 000,00
CHAPITRE 925-520-6574 - INTERVENTIONS SOCIALES	
Croix-Rouge Française	1 000,00
Club des Retraités S.N.C.F.	146,00
Mouvement Vie Libre	390,00
Le Pigeon Voyageur Montargois	390,00
U.A.I.C.F.	148,00
Montargis - A.V.F. Accueil	75,00
Secours Populaire Français	305,00
U.N.R.P.A.	1 000,00
Les Papillons Blancs	168,00
Ass. pour Emploi Info Solidarité des Chômeurs Précaires (A.P.E.I.S.)	200,00
M.R.A.P.	77,00
Association Sourire et Vivre Ensemble	149,00
Union Fédérale des Consommateurs du Montargois Que Choisir	77,00
Association Groupement des Locataires CNL du Montargois	200,00
Association des Locataires du quartier de la Chaussée	150,00
Alcool - Dépendance - Danger	50,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 925 - 520 - 6574	4 525,00
Association des Amis des Quatre Saisons	43 700,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 925 - 520 - 6574	43 700,00
TOTAL CHAPITRE 925	565 225,00
CHAPITRE 929-911-6574 - ACTION ECONOMIQUE	
Ass. "Promotion des Marchés de Montargis"	9 000,00
Union Commerciale de Montargis	12 000,00
U.C.C.C. Centre commercial de la Chaussée	300,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 929 - 911	21 300,00
TOTAL CHAPITRE 929	21 300,00
TOTAL GENERAL	1 266 356,36

Adopté à la MAJORITÉ par 26 voix POUR, 3 CONTRE (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN) et 4 ABSTENTIONS (M. VILAIN, Mme GARNIER, Mme GABRIELLE, M. BELABBES).

RENOUVELLEMENT DE GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À VALLOGIS DANS LE CADRE DU REFINANCEMENT D'UN PRÊT DE 6 888 768 € AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE-CENTRE

Le Conseil Municipal décide d'accorder la garantie de la Ville pour le remboursement de la somme de **1 401 175,41 €** représentant 20,34 % d'un emprunt d'un montant de 6 888 768 € que VALLOGIS Valloire Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Loire-Centre, dans le cadre du refinancement d'un prêt initialement garanti par la Ville.

Adopté à l'UNANIMITE.

RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 14-130 DU 19 DÉCEMBRE 2014 CONCERNANT LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE-CENTRE POUR LA PRIME À LA NAISSANCE

Vu la délibération n° 14-130 du 19 Décembre 2014 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de passer une convention avec la Caisse d'Épargne Loire-Centre afin d'allouer une prime de 20 € à chaque enfant né en 2015 dont les parents résident à Montargis,

Considérant le courrier en date du 2 Février 2015, par lequel Monsieur le Préfet fait observer le caractère illégal de cette démarche au regard du droit de la concurrence,

Le Conseil Municipal décide de retirer la délibération n° 14-130 du 19 Décembre 2014.

*Adopté à l'UNANIMITÉ
étant précisé que Mme PICQUET, M. NOTTIN et M. GRANDJEAN n'ont pas participé au vote.*

PROJET DE RESTAURATION DE LA PASSERELLE VICTOR HUGO : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention à hauteur de 50 % du coût des travaux de restauration de la passerelle Victor Hugo estimé à 180 000 € HT.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

PROJET DE RESTAURATION DE LA PASSERELLE VICTOR HUGO : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE VNF, DE LA DRAC ET DE LA DIRECTION DE LA CONSERVATION DÉPARTEMENTALE

Le Conseil Municipal sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de la DRAC et de la Direction de la Conservation Départementale pour la réalisation du projet de restauration de la passerelle Victor Hugo, dont le coût global est estimé à 180 000 € HT ;

Il sollicite par ailleurs la participation financière de VNF (Voies Navigables de France) au titre de la convention de superposition de gestion avec cet organisme.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DES BÉNÉDICTINES ET DES VOIES ADJACENTES – MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE : AUTORISATION À M. LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ

Considérant la nécessité de passer un avenant avec la Société S.C.E. titulaire du marché, afin d'intégrer des esquisses supplémentaires par rapport au marché initial dans le cadre de l'A.V.P. (Etude Avant-Projet) et trouver la meilleure solution pour la réalisation de cet aménagement, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 en plus-value à passer avec la Société S.C.E. d'un montant de 4 940,00 € H.T. ce qui porte le nouveau montant du marché à 39 940,00 € H.T. (montant du marché initial 35 000,00 € H.T.).

Adopté à l'UNANIMITE.

ASSURANCE DE LA VILLE ET DU CCAS : AUTORISATION À M. LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CCAS ET LE MARCHÉ À INTERVENIR

Considérant la nécessité de procéder au lancement d'une nouvelle consultation en Appel d'Offres Ouvert s'agissant du marché d'assurance Dommage aux biens-bris de machines/tous risques informatiques et autres matériels de la ville et du CCAS, suite à deux procédures infructueuses, le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer le marché avec le prestataire qui sera retenu par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Montargis.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ « LION AUTO CASSE » POUR L'ENLÈVEMENT ET LA DESTRUCTION DES VÉHICULES DÉTENUS PAR LA FOURRIÈRE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention à passer avec la société « LION AUTO CASSE » de Lion en Sullias pour l'enlèvement et la destruction de véhicules détenus par la fourrière municipale, et fixe le prix de vente par véhicule à **160 €**.

Adopté à l'UNANIMITE.

MODIFICATION DU MODE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL RESTAURATION SCOLAIRE

Considérant la nécessité d'harmoniser le mode de calcul du quotient familial restauration scolaire avec celui du secteur enfance et celui de la CAF, le Conseil Municipal décide d'intégrer, à compter du 1^{er} Septembre 2015, les allocations CAF suivantes :

- APE (Allocation Parentale d'Education)
- CF (Complément Familial)
- ASF (Allocation Soutien Familial)

Adopté à la MAJORITÉ par 30 voix POUR et 3 CONTRE (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN)

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE VILLEMANDEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat pour le développement de l'enseignement artistique, qui redéfinit les relations entre la ville de Montargis et la commune de Villemandeur, fixant les règles de fonctionnement, les dispositions financières et précisant les engagements de chacune des parties.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

RÉMUNERATION DES AGENTS CHARGÉS DE LA MISE SOUS PLI POUR LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015

Le Conseil Municipal approuve le mode de rémunération des agents municipaux titulaires ou non titulaires qui assureront les travaux de mise sous pli de la propagande électorale pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015, en application de la convention signée à cet effet avec préfecture du Loiret.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSION DE POSTE

Considérant les nécessités de réorganiser le service informatique et que les besoins du service le justifient, le Conseil Municipal décide de supprimer 1 poste d'attaché territorial, portant l'effectif de ce poste à 4.

Adopté à l'UNANIMITÉ.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

Pour le Député-maire empêché,

L'Adjoint Délégué,
B. DIGEON